Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20251202-202564FONDSVERT-DE

MAIRIE
33820 SAINT-AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-64

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **8**
votants : **8**

OBJET :
MAISON CHAIN – DEMANDE DE SUBVENTION RECYCLAGE FONCIER

Date de convocation du Conseil : **21 novembre 2025**
Affichée le : **21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **02 décembre 2025**,
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Excusés : **Mr ATTAL Frédéric, Mr REREAU Damien, Mme BERNARD Magali**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José**.

Afin de solliciter de nouvelles aides de l'Etat pour le projet de la Maison CHAIN pour l'exercice 2026, M. le Maire a organisé une visite du site et une présentation du projet avec les services de la sous-préfecture le 21/11/2025.
Avec cette nouvelle approche du dossier, la proposition serait de solliciter le Fond Vert - Recyclage Foncier pour l'exercice 2026 concernant l'ensemble du budget dédié à la démolition.
M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de déposer un dossier afin de demander la subvention du Fond Vert – Recyclage Foncier à hauteur de 50% du marché démolition du projet sur la base des devis délivrés suite à la consultation du marché public. Soit un montant sollicité à hauteur de 75 085,00 €.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte et autorise, à l'unanimité, M. Le Maire pour réaliser les démarches pour la demande de subvention Fond Vert – Recyclage Foncier et pour accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 02 décembre 2025

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Lionel HALLER

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820